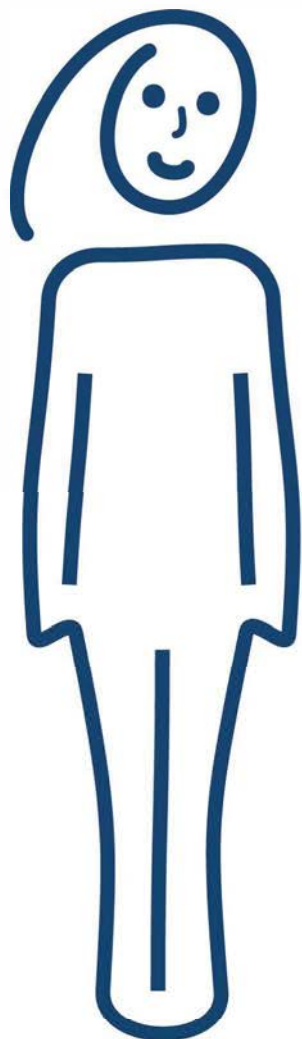


Pour parvenir à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, la loi, du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel soumet les entreprises à une obligation de résultat en créant l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes. À travers 4 à 5 indicateurs, cet outil permet de mesurer la situation de l'entreprise sur le plan d'égalité professionnelle.

En 2022,
l'Index de l'égalité professionnelle
entre les femmes et les hommes

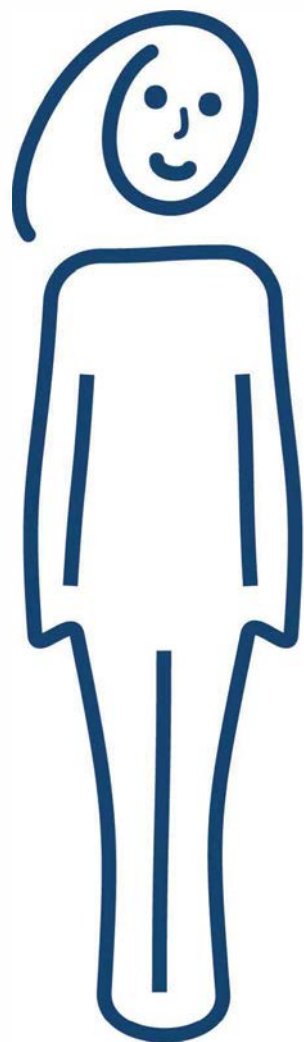


est de

96/100



Pour parvenir à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes, la loi, du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel soumet les entreprises à une obligation de résultat en créant l'Index de l'égalité salariale Femmes-Hommes. À travers 4 à 5 indicateurs, cet outil permet de mesurer la situation de l'entreprise sur le plan d'égalité professionnelle.



La Mutuelle
des Métiers de la Justice
et de la sécurité



Les autres indicateurs de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 2022

- Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes : **36/40**
- Indicateur écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes : **35/35**
- Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité : **15/15**
- Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **10/10**